

**MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

|  |
| --- |
| **MARCHÉ DE TRAVAUX**  **Fiche de renseignements – mémoire technique**  **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  **(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)**  **ACCORD-CADRE à EXECUTION MIXTE**  **n° 2026-8400-002**  **Travaux d’infrastructures en Forêts Domaniales**  **Agence de Besançon** |

**AVERTISSEMENT**

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant strictement l'organisation du présent cadre : respect de l'ordre des titres des chapitres.

Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre.

Le mémoire doit aboutir à l’essentiel et doit se concentrer uniquement sur la demande en lien avec le marché. Il est important de concentrer la réponse et les documents annexes en lien avec l’objet du marché. En cas d'annexes, un renvoi explicite devra être indiqué dans le mémoire technique, précisant la page et le paragraphe du document à consulter. En l'absence de ces mentions, les documents joints ne seront pas pris en compte pour la notation.

**Lot 3 - Arasements d'accotements de dessertes revêtue et empierrée**

**(Compléter un mémoire technique par lot)**

NOM : …………………………………………………………………………………….…

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : ………………………………………………………….……..

…………………………………………..……………………………………………………..

Interlocuteur : ……………………………………………………

Téléphone : ……………………………………………………

Contact mail : …………………………………………………

Le matériel présenté devra être celui utilisé pour réaliser les prestations dans le cadre du présent marché.

1. **MOYENS HUMAINS - 30 points**

**2 pages maximum (Certificats de bon achèvement en annexe).**

* 1. **Désignation d’un chef de chantier interlocuteur unique du maître d’œuvre pour mener à bien les projets.**

Le chef de chantier devra être en mesure de prendre des décisions lors des rencontres planifiées ou non avec le maître d’œuvre. Il engagera l’entreprise dans ses décisions.

Donner les noms, prénoms et coordonnées du ou des chefs de chantier susceptibles d'intervenir dans le cadre du présent marché.

Note maximale du sous-critère "chef de chantier" : 10 points

Notation sous-critère "chef de chantier" :

* Pas de chef de chantier désigné : 0 point ;
* Chef de chantier désigné : 10 points
  1. **Références de chantiers similaires au marché**

Donner une liste de chantiers d'arasement réalisés sur les 3 dernières années (2023, 2024, 2025) par l'entreprise.

Pour chaque chantier donné en référence, le candidat fournira le nom du bénéficiaire des travaux, un descriptif succinct des travaux, la période d’exécution et leur montant HT.

Note maximale du sous-critère "références" : 20 points

Notation sous-critère "références" :

* Pas de chantier de référence : 0% de la note ;
* Moins de 5 chantiers : 50% de la note ;
* De 5 à 9 chantiers : 70% de la note ;
* 10 chantiers et plus : 100% de la note.

Le candidat veillera à fournir uniquement des références comparables en termes de types de travaux et avec montant minimum de travaux de 5 000€ HT.

L’ONF pourra au besoin demander des justificatifs complémentaires à l’entreprise sur la liste des chantiers cités en référence. Si le candidat s’avérait dans l’incapacité de fournir les justificatifs complémentaires demandés pour certains chantiers, les dits chantiers ne seraient pas pris en compte dans la notation.

1. **MÉTHODOLOGIE ET MESURES ENVIRONNEMENTALES - 70 points**

**Nombre maximum de pages : 4**

Le candidat fournira une note précisant la **méthodologie** mise en place par l’entrepreneur pour exécuter les travaux d'arasement.

**2.1.1) Analyse méthodologique conduisant à une organisation des prestations à réaliser et à un choix de matériels (engins…) ou de techniques pour l'arasement des routes revêtues ou empierrées. Obligation d’utiliser une pelle à pneus ou une pelle à chenille équipée de patins caoutchouc sur les routes revêtues.**

Note maximale du sous-critère "méthode" : 40 points

Notation sous-critère "méthode" :

* 0% des points : absence de proposition
* 20% des points : proposition technique insatisfaisante, peu adaptée au besoin formulé - offre de faible qualité, ou très incomplète
* 50% des points : proposition technique de moyenne qualité, nécessitant des ajustements mais témoignant de la compréhension des enjeux et du besoin.
* 70% des points : bonne proposition technique répondant de façon satisfaisante au besoin.
* 100% des points : très bonne proposition technique et répondant de façon très satisfaisante au besoin.

**2.1.2) Présentation des mesures environnementales attestant de la prise en compte de la prévention des pollutions sur le chantier (30 points)**

Note maximale du sous-critère "mesures environnementales" : 30 points

Notation sous-critère "mesures environnementales" :

* 0% des points : absence de proposition ou proposition technique insatisfaisante, peu adaptée au besoin formulé - offre de faible qualité, ou très incomplète ;
* 50% des points : proposition technique de moyenne qualité, nécessitant des ajustements mais témoignant de la compréhension des enjeux et du besoin.
* 100% des points : bonne proposition technique répondant de façon satisfaisante au besoin.

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

Fait à ……...………………….., le ……………..……….

Signature et cachet de l’entreprise